



Journée nationale d'action des cadres formateurs jeudi 12 mai 2011

A la lecture du rapport établi par M.Yahiel et C.Mounier : « **Quelles formations pour les cadres hospitaliers ?** », les cadres de santé formateurs expriment leur indignation en regard des propos tenus à l'égard de la fonction de cadre de santé. En effet, en tant que cadres de santé chargés de la formation paramédicale, ils sont particulièrement indignés par la méconnaissance et le mépris de leur fonction exprimés dans ce rapport.

Comment peut on penser que la fonction de cadre de santé puisse s'improviser et être assurée à temps partagé, en passant indistinctement d'un **mi-temps de cadre de santé en service de soins, à celui d'un mi-temps de cadre de santé formateur ?** De même, **obliger à une alternance tous les trois ans**, sans tenir compte du projet professionnel de chacun, au gré des besoins de l'institution, est totalement incohérent avec la définition de la fonction de « formateur en pédagogie des soins » reconnue dans le répertoire des métiers de la fonction publique hospitalière.

Cela revient à nier la nature même des contenus de la formation, les modalités de sa mise en œuvre, et en définitive les compétences et spécificités de chacune de ces fonctions, qui ne peuvent s'exercer efficacement que dans la durée. L'investissement, le professionnalisme et l'expertise des cadres formateurs ont permis à des milliers d'aides soignants, d'infirmiers, de professionnels de santé d'exercer suite à une formation de qualité, ainsi que la mise en place de la réforme des études d'infirmiers en 2009 dans des délais très brefs.

Un préavis national de grève a été déposé par le SNPI CFE-CGC pour les revendications suivantes :

- Un engagement du ministère sur **l'abandon des recommandations du rapport Yahiel / Mounier** et la reconnaissance à part entière de la fonction de cadre formateur et des compétences spécifiques à cette fonction ;
- La **réingénierie du diplôme de cadre de santé en master** (une année commune, puis une année en option management ou en option pédagogie) avec une validation des acquis de l'expérience des cadres actuels ;
- L'accès à la formation universitaire par le biais de la **formation professionnelle** pour les cadres en poste qui souhaitent faire un master 2

Le SNPI CFE-CGC invite les cadres formateurs à participer à des **actions locales auprès des préfectures et des Agences Régionales de Santé**. Nous nous élevons contre les menaces qui pèsent sur la fonction de formateur, qui remettent en cause le principe même d'universitarisation de la profession.